



## Prévention des mariages forcés

### 1. Rapport du SPPE (2009)

En 2009, le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) a réalisé le rapport *La prise en charge des cas de "mariage forcé" dans le canton de Genève* car il était important de connaître à quelles difficultés étaient confronté-e-s les professionnel-le-s qui travaillent directement avec les populations migrantes et/ou avec les victimes de violences domestiques. Ce rapport est le résultat d'entretiens réalisés avec des professionnel-le-s auprès des principaux services et associations d'aide aux migrantes-e-s ainsi qu'avec celles et ceux chargé-e-s de l'aide aux victimes de violences. Il est ressorti des entretiens que deux groupes sont particulièrement vulnérables :

a) les femmes victimes de "mariages forcés" qui cherchent de l'aide auprès des professionnel-le-s des principaux services et associations d'aide aux victimes de violences. Ces femmes cherchent de l'aide en premier lieu parce qu'elles sont victimes de violences conjugales. En général, ces femmes sont venues en Suisse dans le cadre du regroupement familial pour rejoindre leur époux. Elles sont confrontées à de multiples violences, à l'exclusion sociale et au problème de perdre leur permis de séjour en cas de séparation (LEtr).

b) les jeunes filles socialisées en Suisse qui sont confrontées au risque d'un mariage par contrainte de leur famille. Elles sont prises dans un dilemme entre la loyauté et la rupture avec leur famille. Dans ces cas de figure, les institutions du domaine de la santé ont identifié des conséquences psychiques importantes.

#### Les recommandations suivantes ont été rédigées:

- Créer un groupe de travail chargé de mettre sur pied des actions de sensibilisation auprès des communautés et des professionnel-le-s concerné-e-s par le phénomène des mariages forcés.
- Créer un lieu d'aide aux jeunes filles, jeunes femmes et jeunes hommes confronté-e-s à des cas de mariage forcé ou à d'autres formes de violences comme les MGF. Ce lieu doit favoriser, entre autre, le dialogue entre les jeunes et susciter la solidarité entre eux.
- Mener un travail de prévention dans les écoles. Informer sur La CEDEF, sur les lois existantes et également sur le principe de l'égalité des sexes (art. 8, 3<sup>e</sup> al., Cst.) qui protègent contre les mariages forcés en Suisse.
- Mener un travail de sensibilisation des parents mais également des adultes en général auprès des communautés concernées.
- Organiser des colloques et formations à l'intention des professionnel-le-s concerné-e-s par cette problématique.
- Sensibiliser les pouvoirs publics pour qu'ils libèrent des fonds pour le travail de prévention.
- Réaliser des études qui rendent compte des réalités auxquelles les personnes concernées sont confrontées. Les résultats de ces études sont à intégrer dans le travail de prévention.



## 2. Projet genevois de campagne de prévention du mariage forcé (2011-2012)

Les objectifs généraux du projet sont d'informer et de sensibiliser sur la problématique de mariage forcé, mariage par contrainte, mariage arrangé les professionnel-le-s travaillant en lien avec les jeunes, dans les instances officielles concernées et dans les centres de rencontres pour jeunes. Ainsi que d'informer et de sensibiliser les populations concernées par cette pratique des lois existantes en Suisse, en travaillant de façon intergénérationnelle sur un changement de mentalités.

Publics cibles:

*Pour des actions de prévention primaire :*

- Professionnel-le-s de la santé, du social, de l'éducation, de la justice et de la police, plus autres relais des messages sur le terrain.
- Jeunes filles et garçons, ainsi que leurs parents, des communautés albanophones, turcophones et arabophones.
- Pour une deuxième phase du projet :

*Pour des actions de prévention secondaire:*

- Femmes majeures concernées par les mariages forcés, en particulier avec un statut de séjour précarisé en cas de séparation, et à risque de représailles de la part de leur communauté d'origine (crime d'honneur notamment).
- Hommes majeurs ayant recours aux mariages forcés/arrangés.

### Support de campagne:

Une brochure d'information générale est diffusée auprès des professionnel-le-s de la santé, du social, de l'éducation, de la justice et de la police, mais aussi des autres partenaires relais sur le terrain comme les lieux de culte, les clubs sportifs, etc. également susceptibles de diffuser ce support.

Le SPPE a mandaté la compagnie de danse *JDS Event*, qui a déjà développé des spectacles de danse thématiques pour les jeunes, pour élaborer une chorégraphie sur les thèmes des relations amoureuses entre filles et garçons confronté-e-s aux mariages dites forcés ou arrangés. Le spectacle danse sera accompagné d'un guide pédagogique pour les enseignant-e-s et les responsables d'animations auprès des jeunes. Ce guide pourra aussi être utilisé sans lien avec le spectacle de danse, car il donne des pistes aux professeur-e-s et aux éducateur-trice-s pour aborder avec les jeunes les questions liées au mariage forcé et arrangé, aux violences sexistes, mais aussi à l'égalité entre filles et garçons et aux relations amoureuses de manière plus générale.

Le projet genevois est mise en place sur égide d'un comité de pilotage réunissant les institutions suivantes : Association Pluriels, Bureau de l'intégration des étrangers, Camarada, Centre Camarada, Centre LAVI, Centre social protestant (consultation juridique), CIMPV, FASE, F-Information, Foyer au Cœur des Grottes, Hospice Général, HUG, Office cantonal de la population, Direction cantonale de l'état civil et Service des étrangers et confédérés, Planning familial, Police judiciaire, Rinia Contact, Service de santé de la jeunesse, Solidarité Femmes.

Il a également pour cadre régional un projet inter cantonal romand dirigé par le Service de la cohésion multiculturelle.

Plus d'informations sur la problématique sous: <http://www.gegen-zwangsheirat.ch/fr>